



Avis d'appel public à la concurrence

Autorisations d'occupation temporaire du domaine public relatives à
la mise en place d'animations à l'occasion des fêtes de fin d'année
2025 de type :
Exploitation de manèges/attractions/animations/chalets gourmands de Noël/
commerces ambulants de Noël
8 lots

Section I : Personne publique à qui appartient le domaine

Nom officiel : Commune d'Antibes-Juan-les-Pins

Point de contact : DGA Ressource et prospectives – Direction de la Commande publique – Service Activités déléguées – Bâtiment « Orange bleu » - 11 Boulevard Gustave Chancel – 06600 Antibes-Juan les Pins – Tél. : 04 89 73 55 48 – Courrier électronique (courriel) : ActivitesDeleguees.Secretariat@ville-antibes.fr

Section II : Objet de l'autorisation

En application de l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les présentes procédures de sélection portent sur l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public relatives à la mise en place d'animations dans le cadre des fêtes de fin d'année.

- **Procédure de sélection pour les manèges/attractions/animations/chalets gourmands et commerces ambulants gourmands de Noël**
 - **Lot n°1** : pour l'exploitation de manèges sis Place Nationale zone « restauration » ;
 - **Lot n°2** : pour l'exploitation d'un manège sis Place Nationale zone « kiosque » ;
 - **Lot n°3** : pour l'exploitation d'un manège ou attraction sis Place de Gaulle ;
 - **Lot n°4** : pour l'exploitation de deux chalets gourmands de Noël sis Place de Gaulle ;
 - **Lot n°5** : pour l'exploitation d'une attraction de jeux d'adresse sis Esplanade du Pré des Pêcheurs ;
 - **Lot n°6** : pour l'exploitation d'un commerce ambulant et gourmand de Noël sis Esplanade du Pré des Pêcheurs
 - **Lot n°7** : pour l'exploitation d'un manège ou attraction sis Esplanade du Pré des Pêcheurs
 - **Lot n°8** : pour l'exploitation d'un commerce ambulant original et esthétique sis Esplanade du Pré des Pêcheurs

Le détail de chaque lot est indiqué dans le règlement de la consultation.

Toutes les autorisations d'occupation temporaires du domaine public débuteront au plus tôt deuxième quinzaine de novembre 2025 selon les sites et s'achèveront au plus tard à la mi-janvier 2026. Les conditions de durée et les conditions financières sont définies dans les règlements de consultation.

Code NUTS : FRL03

Classification CPV : 15895000 « alimentation rapide » ; 37535000 « attractions foraines » 37800000-6 « Travaux d'artisanat et travaux artistiques » ;

Section III : Conditions de participation et procédure

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure peuvent retirer les documents de consultations gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr/>, site sur lequel ils peuvent télécharger le dossier de consultation en tapant l'intitulé de la consultation pour laquelle il souhaite postuler, à savoir « Manèges de Noël ».

Le dossier de consultation précise toute la procédure et notamment les modalités de présentation des candidatures et des offres, les critères de sélection des offres et les instances chargées des procédures de recours.

Date limite de réception des candidatures et des offres : **29 septembre 2025 à 14h00**

Date de publication de cet avis : **05 septembre 2025**